

Décision n°2020/23/DG du 18 novembre 2020 portant nomination et cessation de fonction de membres de la section professionnelle des pharmaciens

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) ;

Vu le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R.4021-6, R.4021-9 et R.4021-19 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu la décision modifiée n°2016/21/DG du 21 novembre 2016 portant nomination des membres de la section professionnelle des pharmaciens ;

Vu la charte éthique du DPC du 7 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1 : La composition de la section professionnelle des pharmaciens est modifiée comme suit :

I - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Philippe GAERTNER ;

II - Est nommé membre, pour la durée du mandat restant à courir, Monsieur Jean Jacques LE BIAN, en remplacement de Monsieur Philippe GAERTNER.

Article 2 : La Directrice de la stratégie financière et des opérations est en charge de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 18 novembre 2020.

Michèle LENOIR-SALFATI

Signé

Directrice Générale

Conformément à l'article 3 de la décision n° 2020/20/DG du 30 octobre 2020 portant mise en œuvre à l'Agence nationale du développement professionnel continu, à titre exceptionnel, de diverses mesures dans le cadre de la propagation du virus Covid-19, les décisions comporteront, à défaut de la signature de la Directrice générale, la mention « Signé ». Celle-ci vaut validation et signature de l'ordonnateur comme de l'autorité investie du pouvoir de nomination.